

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.013

L'An Deux Mille Cinq, le 8 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

LE 1er MARS 2005

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 1er MARS 2005

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, JOLY, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE  
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT  
Mme DURAND représentée par M. CAU  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

**ABSENTS-EXCUSES** : néant

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 33

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Centre Social Marne Yeuse Animation - Versement d'une subvention

**VOTE** : UNANIMITE

Selon convention tripartite du 26 Juin 2000 (Caisse d'Allocations Familiales - Département de la Charente-Maritime - Ville de Royan), la Ville de Royan participe au financement du Centre Social Marne l'Yeuse.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2004.

Dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention, il est proposé de verser au Centre Social Marne Yeuse Animation 73.800 Euros correspondant à 30 % de la subvention versée par la Commune au titre du budget 2004.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Finances,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- De verser au Centre Social Marne Yeuse Animation une avance de 73.800 Euros sur la contribution définitive de la Ville de ROYAN qui sera versée dans le cadre du Budget Primitif 2005.
- Que la dépense correspondante sera imputée au Compte 6574-422 du Budget Primitif de l'exercice 2005.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 10 mars 2005  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services,

A. LARRAIN